



Refus de paiement des trois mois (durée d'amortissement)

Par **martins**, le **11/02/2008** à **18:21**

cher Maître,

mon assurance a pris en charge à 100% de mon prêt suite à mon incapacité de travail. Le prêt était monté d'une durée de franchise partielle de 72 mois et d'une durée d'ammortissement de 3 mois le tout étant assuré à 100% . L'assurance a réglée la partie franchise partielle et refuse de régler les 3 mensualités de durée d'amortissement.j'ai ce jour envoyer une mise en demeure aux termes de l'article 1134 du code civil . en cas de non réponse sous dix jours de l'assureur quelles dispositions devrai-je prendre?

vous en remerciant par avance.